Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-061

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT VOLANT ALSH/PERISCOLAIRE/ CRECHE A TEMPS COMPLET

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann, WALLNER Paul.

Etaient représentés :
- Monsieur GUENA Arnaud à Monsieur DENIEL Romain
- Madame LAOT-BANVILLE à Madame LETARD Murielle
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame ARZEL Solange

Arrivée de Monsieur Mickaël RAGUENES à 18h52.

Madame Christiane LE HIR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de créer un poste d'agent interservices, attaché au Pôle Enfance Jeunesse, sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation ou des adjoints sociaux (C1 à C2) à temps complet, à compter du 01/06/2026.

Il s'agit de renforcer l'équipe de la crèche municipale lors des absences ou congés afin de libérer la directrice sur ses fonctions administratives.

Lorsqu'il n'y aura pas de besoin, l'agent travaillera au service Périscolaire ou à l'ALSH.

L'agent recruté devra être titulaire d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ou CAP Petite Enfance à minima.

Ouverture de poste	ETP	Grade visé
Agent d'animation	1	Adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 2ème classe Ou Adjoint social à Adjoint social principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et suivants,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18/05/2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

VALIDE la création un emploi d'agent d'animation interservices, à temps complet, pour occuper les fonctions d'agent de crèche ou d'agent d'animation au sein du Pôle Enfance Jeunesse à compter du 01/06/2026. Cet agent sera titulaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relavant du cadre d'emploi des adjoints d'animation ou des adjoints sociaux, sur un grade d'adjoint d'animation à adjoint d'animation principal de 2ème classe ou d'adjoint social à Adjoint social principal de 2ème classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C1 à C2.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260527-2026_061-DE

Il devra également justifier d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ou CAP Petite Enfance à minima.

VALIDE l'inscription au budget des crédits correspondants aux salaires et charges afférents

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 – POUR : 25 – ABSTENTIONS : 4

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Christiane LE HIR **David CARREGA**